AGIR pour la BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ

Module de saisie protocolée sous Visionature : mode d'emploi

Table des matières

1 REMARQUES INITIALES 2

2 PROTOCOLES SUPPORTÉS 2

2.1 Résumé 2

ATTENTION : lors de la création d'un carré STOC ou SHOC, merci de suivre le cheminement établit ci-dessous, au risque de créer un carré qui ne pourra être effacé par le coordinateur local. 3

2.2 Protocole STOC EPS 3

2.3 Protocole SHOC 9

2.4 Protocole STOC Sites 16

2.5 Protocole STOC Montagne 16

BirdLife INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

Version susceptible d'évoluer :
v1.0, Mars 2015

1 REMARQUES INITIALES

Le module de saisie protocolée permet la saisie d'une série de donnée en fonction d'un protocole prédéfini. Elle permet de collecter des données sur la base de point d'écoute, de transect ou de surface. Des informations complémentaires sur l'habitat ou la météo peuvent être demandés. Dans tous les cas, la pression d'observation est obligatoirement renseignée mais parfois contrainte sur la durée, c'est donc une fonction dérivée de la saisie par formulaires journaliers.

Chaque protocole est composé d'un groupe de point d'écoute / transect / surface associée à un groupe taxonomique. Par exemple, nous pouvons imaginer un protocole défini par 10 points d'écoute de 5 minutes pour les oiseaux ainsi que 9 transects pour les mammifères entre les points (C'est le cas du protocole STOC EPS). Un résumé ci-dessous reprend les différentes configurations existantes.

Pour chaque protocole prédéfini, il existe deux droits d'accès :

- un pour l'observateur qui peut gérer (créer / renseigner / modifier) les formulaires qu'il a créé ;
- un pour le coordinateur local (au sens de l'administrateur pour la base de données en ligne) qui peut gérer tous les formulaires associés à ce protocole.

2 PROTOCOLES SUPPORTÉS

2.1 Résumé

Ce tableau présente un rapide résumé des différentes configurations existantes :

Nom du protocole	Nombre de points d'écoute	Durée imposée de chaque point d'écoute	Nombre de transects	Durée imposée de chaque transect	Nombre de polygone	Durée imposée de chaque polygone	Nombre de passage annuel
STOC EPS	10 points oiseaux	5 minutes	9 transects mammifères	indéterminée	-	-	3
SHOC	-	-	10 transects oiseaux	indéterminée	-	-	2
STOC Sites	5 - 30 points oiseaux	5 minutes	-	-	-	-	indéterminé
STOC Montagne	10 points oiseaux	10 minutes	-	-	-	-	2
Protocole générique oiseaux	0 - 50 points oiseaux	indéterminée	0 - 50 transects oiseaux	indéterminée	0 - 50 polygones oiseaux	indéterminée	indéterminé

ATTENTION : lors de la création d'un carré STOC ou SHOC, merci de suivre le cheminement établit ci-dessous, au risque de créer un carré qui ne pourra être effacé par le coordinateur local.

2.2 Protocole STOC EPS

Une fois que les droits ont été ouverts par le coordinateur, la création devient possible pour l'observateur. Pour démarrer la création d'un nouveau protocole STOC EPS, il faut tout d'abord se connecter au site Visionature local, en l'occurrence : http://franche-comte.lpo.fr/. Allez dans l'onglet « Transmettre mes observations », puis allez sur la commune au centre de votre carré STOC. Il faut ensuite prendre un lieu-dit de référence autour duquel seront construits les différents points d'écoute (donc inclus dans le carré STOC attribué à l'observateur). Pour le faire, vous avez deux possibilités :

- utiliser un lieu-dit existant en cliquant directement dessus ;
- créer automatiquement un nouveau lieu-dit en cliquant ailleurs sur la carte.

Dans les deux cas, un menu contextuel s'ouvre (et si vous avez les droits nécessaires), vous trouverez une nouvelle entrée : "Créer un STOC EPS".

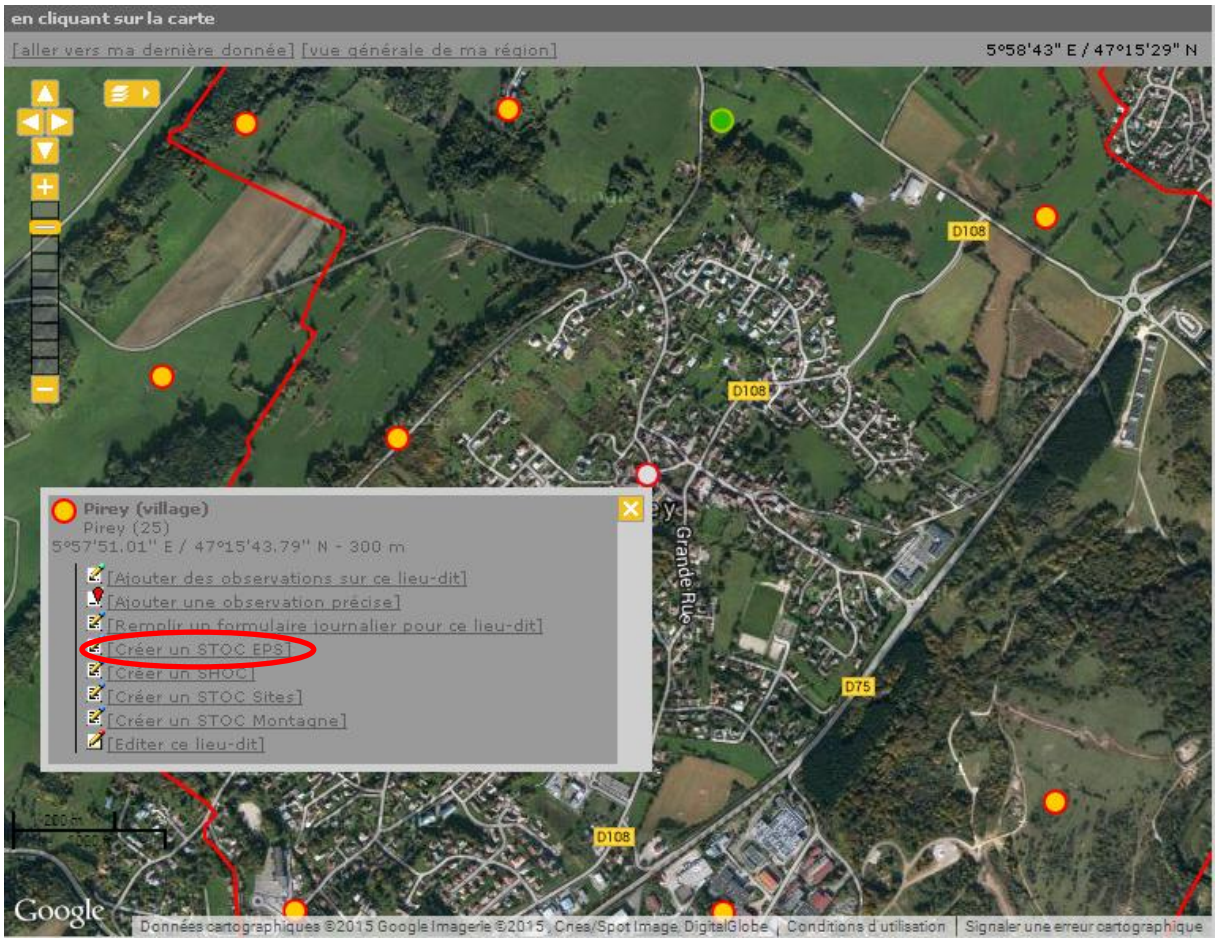

Créer un nouveau protocole STOC EPS autour d'un lieu-dit existant

Une fois que vous aurez cliqué sur cette entrée, le carré STOC de la zone s'affiche, vérifiez qu'il s'agit bien du bon carré, en contrôlant le numéro du carré.

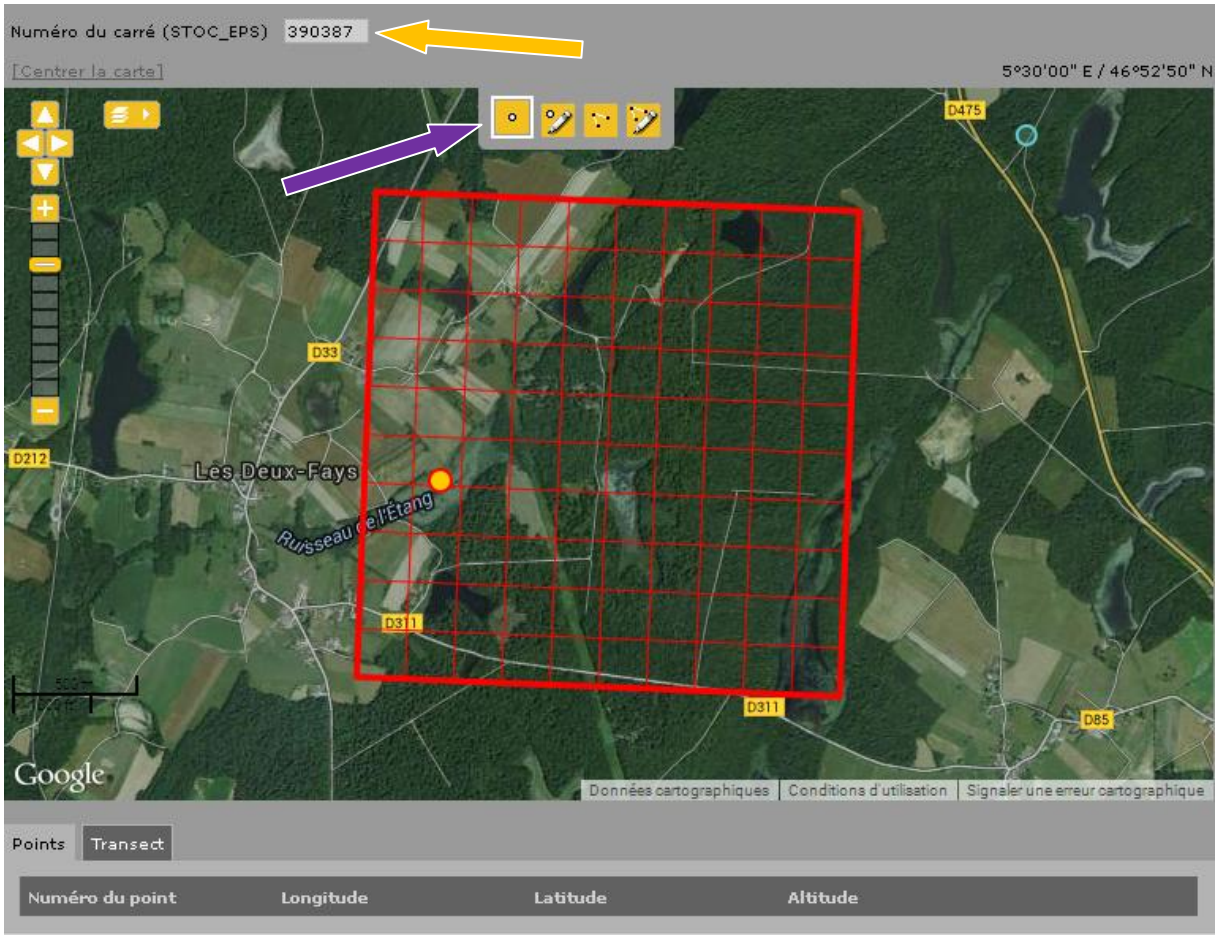

L'étape suivante est la création des 10 points d'écoute. Dans l'ordre, de 1 à 10, localiser précisément vos points EPS. Cette création se fait grâce à l'outil désigné par la flèche violette dans la carte ci-dessus. Chaque point s'ajoute en bas de la carte, avec une saisie automatique des variables « longitude », « latitude » et « altitude » associée. Une croix en bout de ligne peut être utilisée en cas d'insertion erronée.

Une fois les points créés, la carte se présente ainsi :

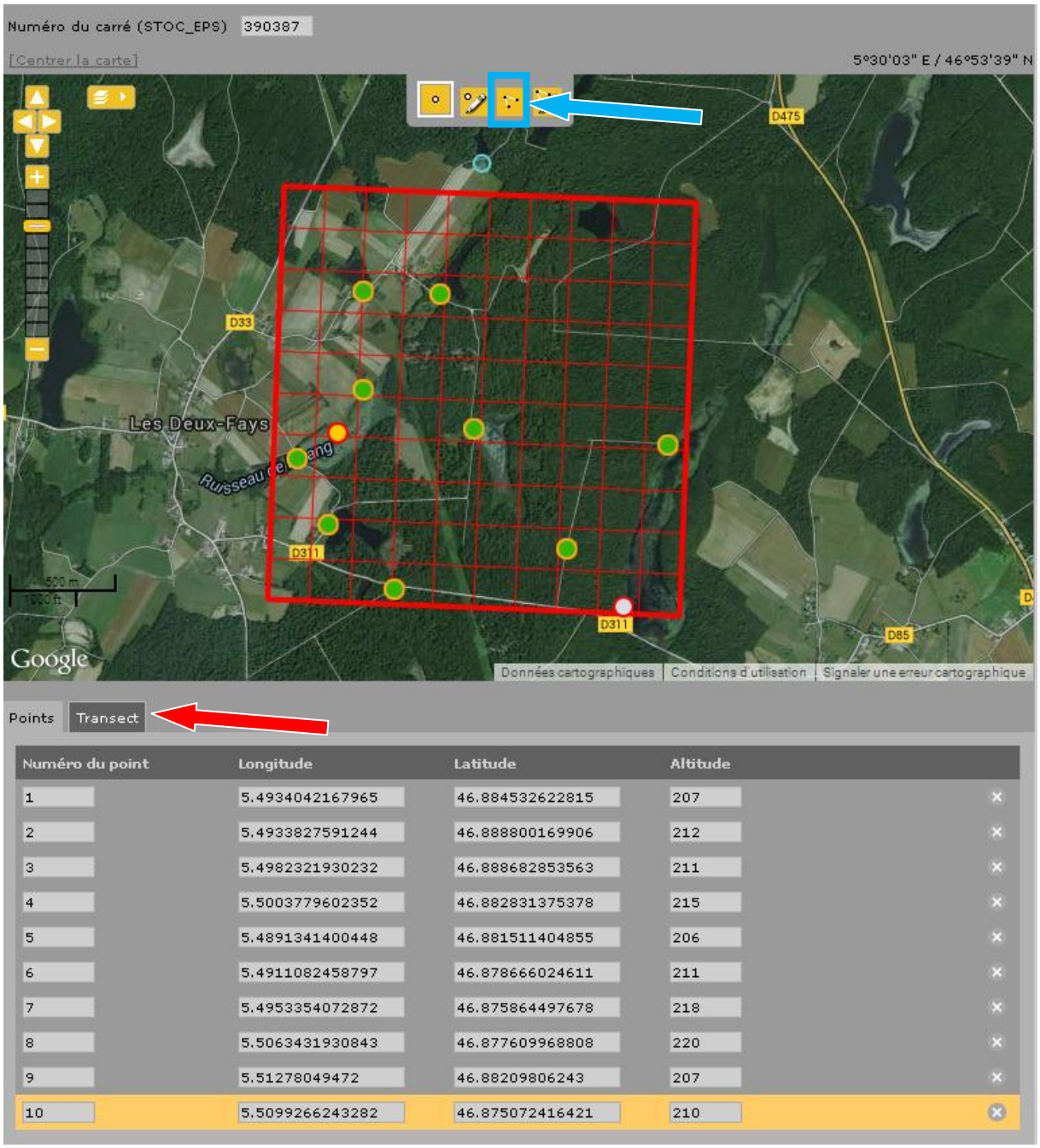

Numéro du point	Longitude	Latitude	Altitude
1	5.4934042167965	46.884532622815	207
2	5.4933827591244	46.888800169906	212
3	5.4982321930232	46.888682853563	211
4	5.5003779602352	46.882831375378	215
5	5.4891341400448	46.881511404855	206
6	5.4911082458797	46.878666024611	211
7	5.4953354072872	46.875864497678	218
8	5.5063431930843	46.877609968808	220
9	5.51278049472	46.88209806243	207
10	5.5099266243282	46.875072416421	210

NE CLIQUEZ PAS SUR

.

La création n'est pas terminée, puisqu'il manque les transects mammifères correspondant aux observations réalisées lorsque l'on relie les points d'écoute. Il faut ainsi passer sur l'onglet « Transects » (voir flèche rouge ci-dessous), afin de dessiner le parcours que vous réaliser entre chaque point, dans votre ordre de progression. Sélectionnez l'outil correspondant qui figure dans le carré bleu sur la carte ci-dessus.

Cliquez sur votre premier point d'écoute (qu'il soit le n° 1 ou 7) et dessinez pas à pas le parcours réalisé pour relier le point suivant (en cliquant à chaque inflexion de la route empruntée). Arrivé au point suivant, double cliquer sur ce point et recommencez l'opération de ce point au suivant, etc, etc. Il est ainsi possible que vous repassiez plusieurs fois sur le même trait. En fin de création des transects, la carte correspond à l'image ci-dessous :

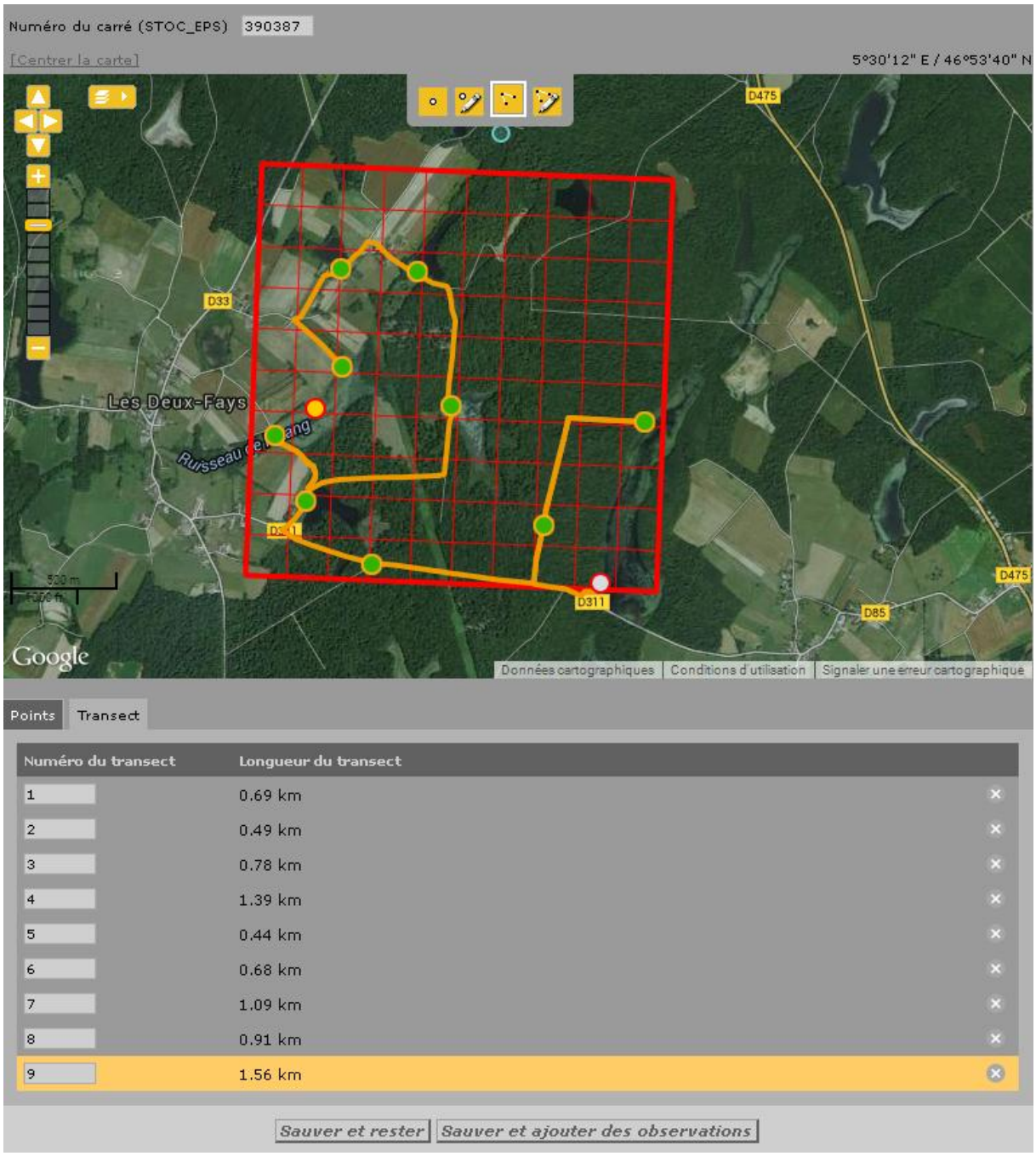

Vous pouvez maintenant **SAUVER** votre carré pour valider sa création.

Dans la fenêtre d'accueil de saisie des observations vous aurez maintenant un nouvel onglet « Mes points STOC EPS », qui vous permettra d'accéder directement à la saisie sur votre carré :

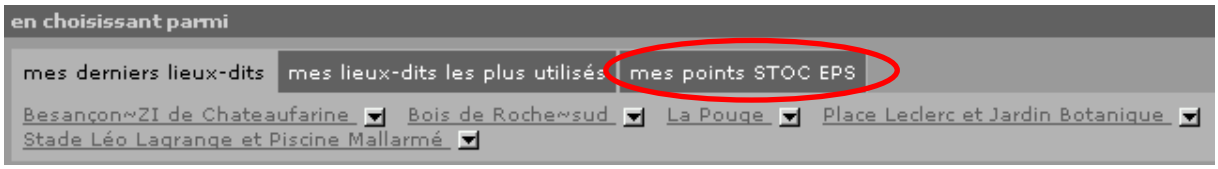

L'interface de saisie des observations se présente ainsi pour le carré :

Dans cette interface, il y a :

- numéro de point : de 1 à 10 ;
- numéro de passage : de 1 à 3 ;
- date et heure : date de réalisation et heure de début d'écoute au point correspondant ;
- l'habitat principal et secondaire : une fois les données initiales saisies, elles seront enregistrées pour les prochaines saisies
- météo : à saisir au premier point uniquement, elles seront reportées aux points suivants.

L’interface de saisie des espèces et des effectifs se présente ainsi :

Quelques nouveautés peuvent être visibles, comme la distance, puisqu’auparavant elle était de 0 à 25 m, de 25 à 100 m et plus de 100 m. Une nouvelle catégorie voit ainsi le jour, même si il faut avouer qu’elle est dure à appréhender sur le terrain et qu’elle nécessite de nouvelles feuilles de relever terrain. Le code atlas est également plus facile à intégrer suivant ce module.

Enfin, une fois les espèces et les effectifs saisis, il faut cocher la case en bas de page pour permettre l’envoi du formulaire, c’est donc une forme d’auto-validation.

L’ensemble des autres informations sont identiques aux précédentes années, heures de début de comptage notamment. Rappelons ici qu’il est important de respecter les créneaux horaires du protocole soit « entre 1 et 4 heures après le lever du soleil ».

2.3 Protocole SHOC

Une fois que les droits ont été ouverts par le coordinateur, la création devient possible pour l'observateur. Pour démarrer la création d'un nouveau protocole SHOC, il faut tout d'abord se connecter au site Visionature local, en l'occurrence : http://franche-comte.lpo.fr/. Comme pour le STOC, allez dans l'onglet « Transmettre mes observations », puis allez sur la commune au centre de votre carré SHOC. Il faut ensuite prendre un lieu-dit de référence autour duquel seront construits les transects (donc inclus dans le carré SHOC attribué à l'observateur). Pour le faire, vous avez deux possibilités :

- utiliser un lieu-dit existant en cliquant directement dessus ;
- créer automatiquement un nouveau lieu-dit en cliquant ailleurs sur la carte.

Dans les deux cas, un menu contextuel s'ouvre (et si vous avez les droits nécessaires), vous trouverez une nouvelle entrée : "Créer un SHOC".

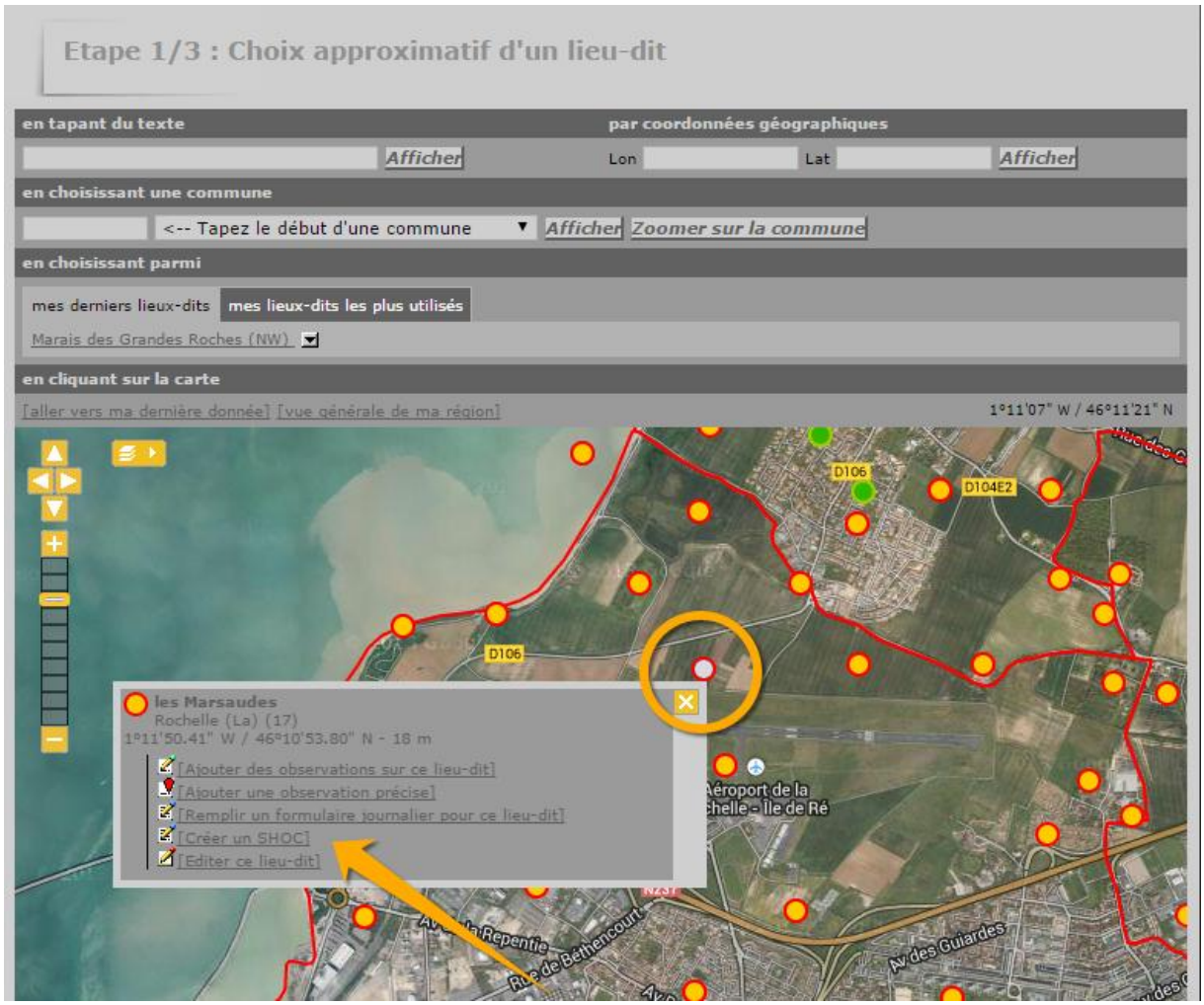

Créer un nouveau protocole SHOC autour d'un lieu-dit existant

Une fois ce menu sélectionné, une nouvelle page de création s'affiche. Un cadre rouge délimite automatiquement le carré de référence correspondant. Il est donc particulièrement important de sélectionner comme lieu-dit de départ un point qui se trouve à l'intérieur du carré souhaité. Si nécessaire, il faut créer un nouveau lieu-dit qui puisse être utilisable (i.e. dans le carré de référence) :

Première étape de la création d'un nouveau tracé SHOC

En haut de la carte se trouve une barre d'outils qui varie en fonction des possibilités du protocole en cours. Pour SHOC, formé de 10 transects, il n'existe que deux boutons pour créer et modifier les transects. Le premier (flèche bleue) permet de créer un transect, le deuxième (flèche violette) permet de modifier les transects déjà dessiné. Lors du dessin, chaque transect est listé en dessous avec sa longueur effective :

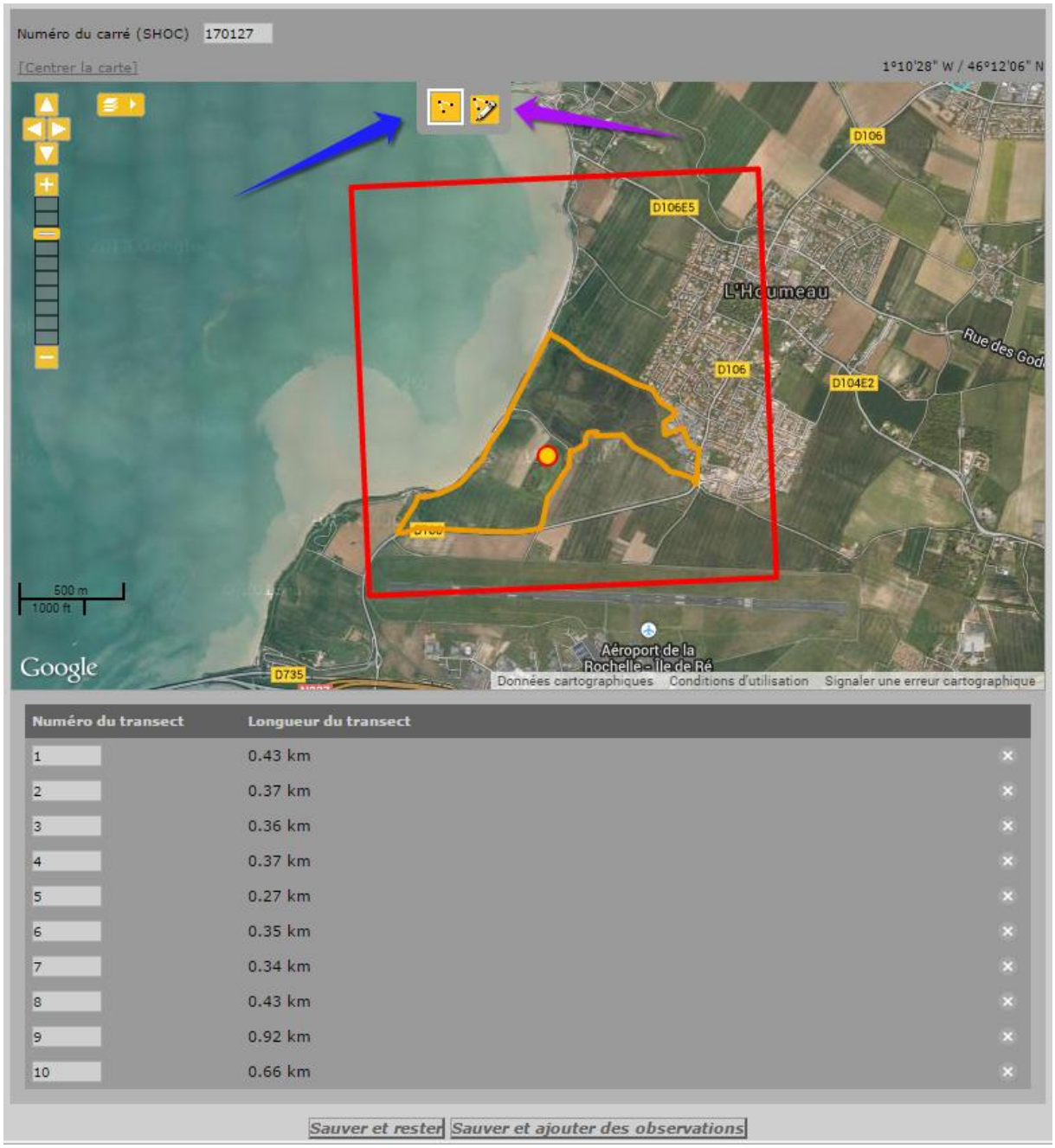

Numéro du transect	Longueur du transect	
1	0.43 km	×
2	0.37 km	×
3	0.36 km	×
4	0.37 km	×
5	0.27 km	×
6	0.35 km	×
7	0.34 km	×
8	0.43 km	×
9	0.92 km	×
10	0.66 km	×

Sauver et rester | Sauver et ajouter des observations

Créer un tracé SHOC

Pour modifier un transect existant, il faut d'abord choisir l'outil de modification (flèche verte), puis sélectionner le transect qu'on cherche à modifier, soit en cliquant sur le transect directement sur la carte, soit en dessous en cliquant sur la ligne correspondante (flèche rouge). Une fois le transect sélectionné, il devient bleu et la ligne corresponante en dessous est mise en évidence en jaune. Sur la carte, des ronds orange apparaissent et permettent de

manipuler la ligne. Les ronds "plein" (flèche violette) sont les sommets actuels qui peuvent être déplacé. Des ronds "semi-transparent" (flèche bleue) sont placés au centre de chaque segment pour pouvoir le brisé de manière à créer deux nouveaux segments. En sélectionnant un point "plein" en en appuyant sur "supp" sur le clavier, le point est supprimé.

Pour supprimer complètement un transect, il faut cliquer sur la croix en fin de ligne (flèche jaune) :

Modifier un tracé SHOC avant sauvegarde

Boutons de sauvegarde

Numéro du transect	Longueur du transect
1	0.43 km
2	0.37 km
3	0.36 km
4	0.37 km
5	0.27 km
6	0.35 km
7	0.34 km
8	0.43 km
9	0.92 km
10	0.66 km

Après la sauvegarde définitive la modification n'est plus possible

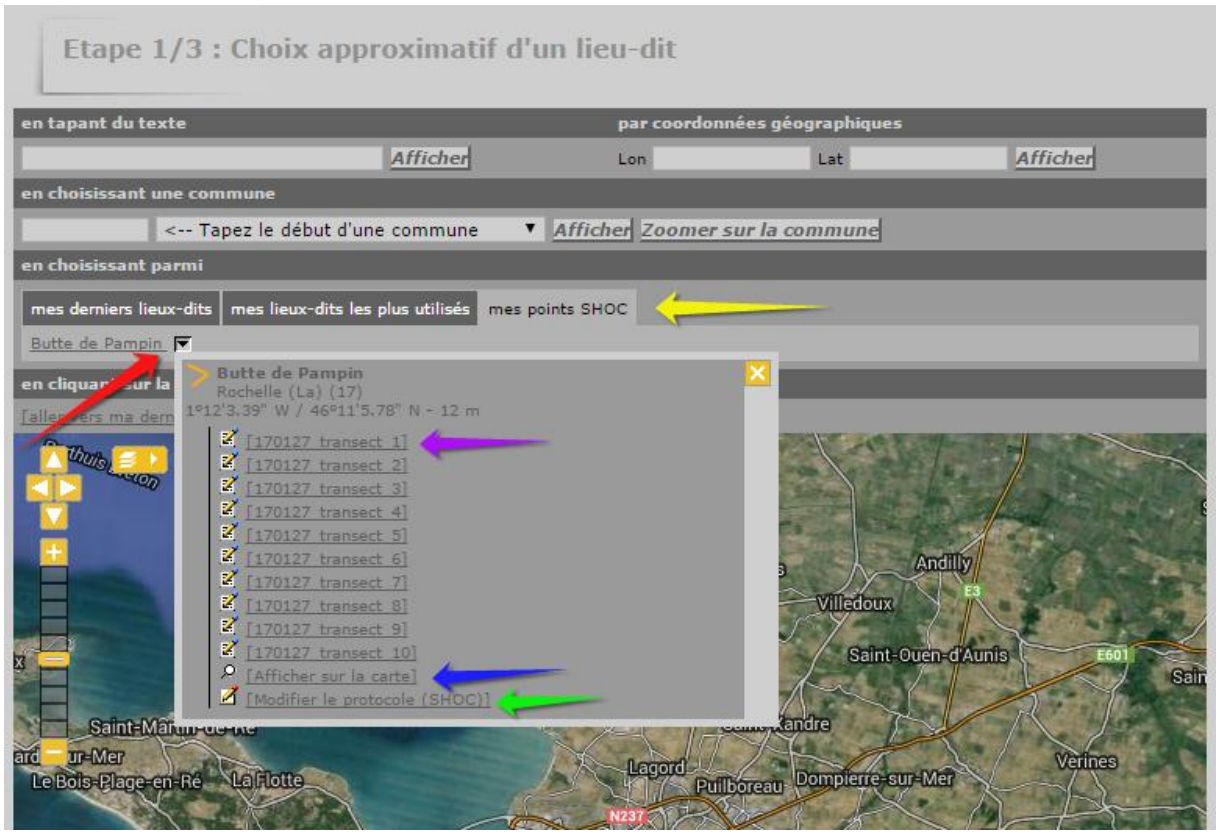

Démarrer une saisie SHOC

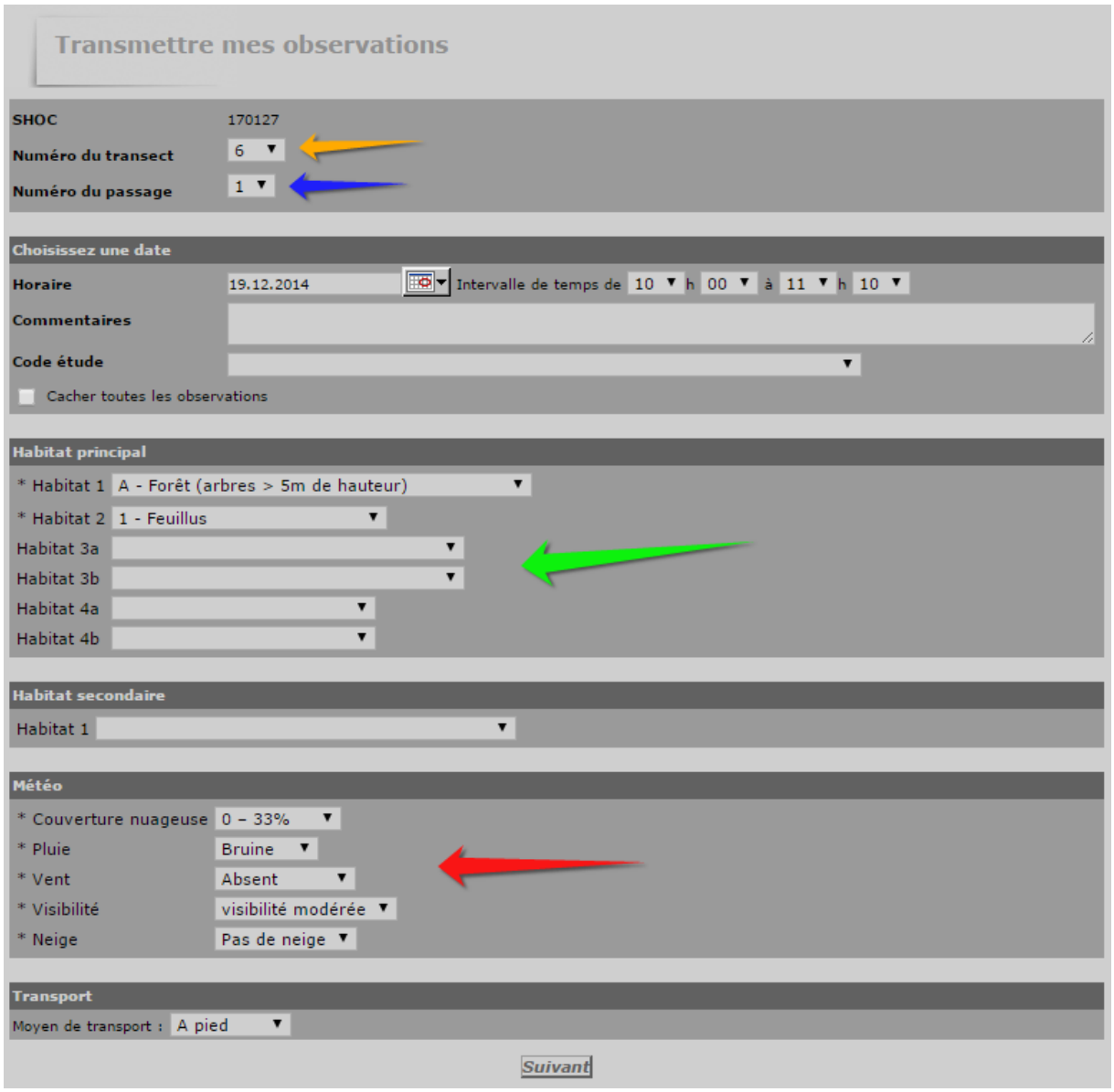

Saisie SHOC : étape 1

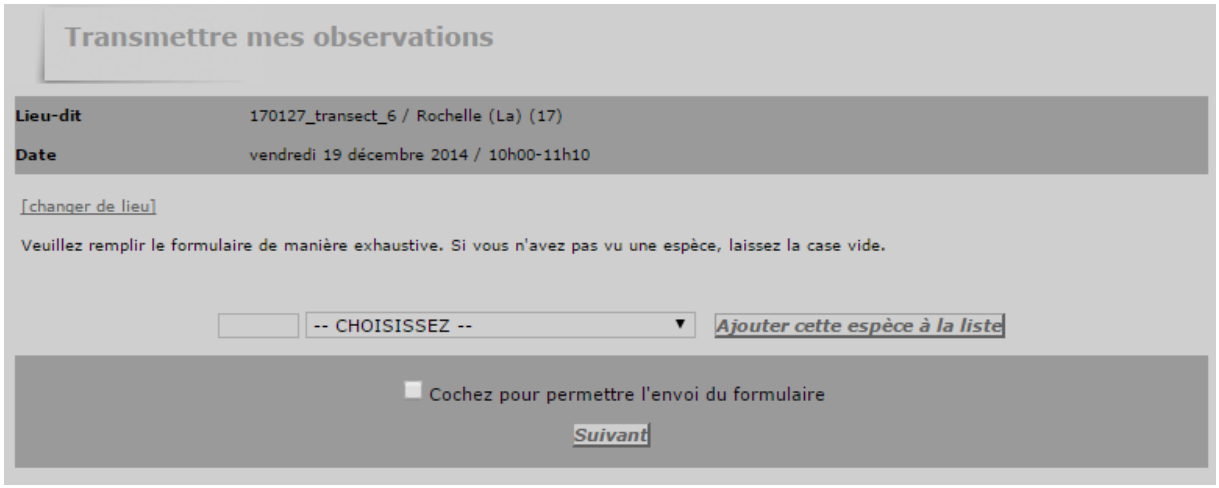

Saisie SHOC : étape 2

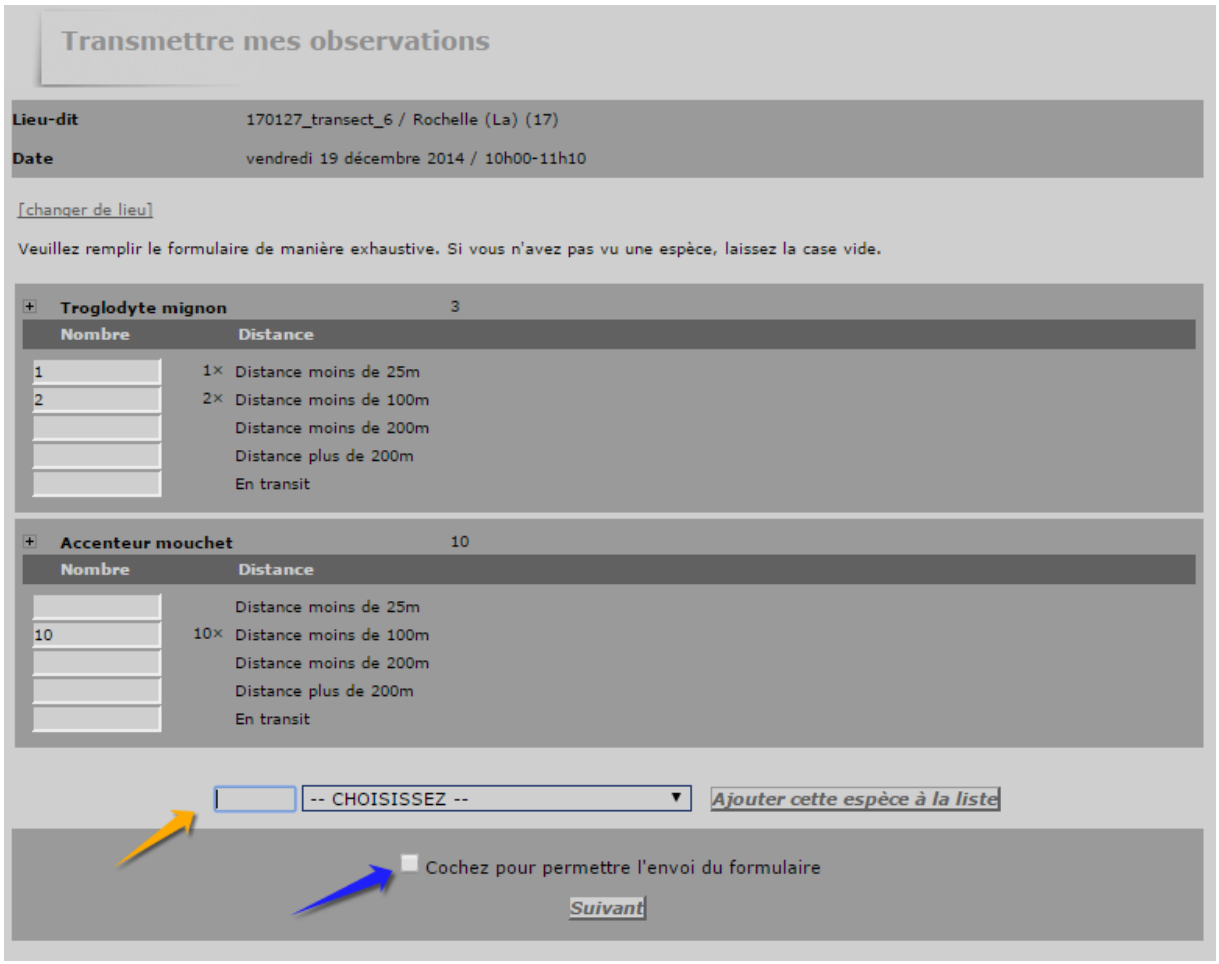

Saisie SHOC : étape 3

Cheminement de saisie

Cheminement de saisie

Cheminement de saisie

Cheminement de saisie

Cheminement de saisie

2.4 Protocole STOC Sites

à venir…

2.5 Protocole STOC Montagne

à venir…